

<b>Intitulé de la nature de poste</b> <b>DIRECTEUR/DIRECTRICE d'école à enseignement renforcé en langues vivantes</b> <b>ECOLE PRIMAIRE F. GIROUD</b> <b>SAINT-HERBLAIN</b>	
Numéro du poste	2022.14
Missions	<p>Le directeur d'école anime une équipe d'enseignants dans le cadre d'une école primaire à enseignement renforcé en anglais.</p> <p>A partir du CP, les élèves suivent un enseignement EN anglais dans différentes disciplines de 3h par semaine pour arriver progressivement à 7h hebdomadaires.</p> <p>Les élèves de maternelle ont une sensibilisation importante aux langues vivantes.</p> <p>Le projet a débuté à la rentrée 2020 en CP et montera progressivement chaque année jusqu'au collège.</p> <p>Le directeur aura donc à s'inscrire dans ce projet tant dans l'animation de l'équipe enseignante que dans le lien avec les partenaires (Ville, écoles du réseau).</p> <p>Il pourra être amené à obtenir une mobilité dans le cadre d'un projet ERASMUS Plus.</p> <p>Il participera aux actions liées à la labellisation Euroscol de l'école et s'inscrira ainsi dans un réseau de partenaires au niveau national.</p>
Conditions spécifiques du poste	<p>L'école est l'école primaire F. Giroud, constituée de 8 classes de la PS au CM2 dans un quartier mixte de Saint-Herblain.</p> <p>Le collège de secteur est le collège Renan.</p> <p>Une autre école de la commune est inscrite également dans ce projet et les 2 écoles s'inscrivent dans une dynamique commune.</p> <p>La directrice/le directeur pourra prendre la charge d'une classe EN anglais mais d'autres enseignants de l'école ont la compétence linguistique actuellement. La décharge de direction sera de 0.5.</p> <p>La directrice/le directeur et l'école sont soutenu(e)s par l'équipe départementale des conseillers pédagogiques départementaux en langues vivantes.</p>
Profil et Qualifications nécessaires	<p>Avoir un niveau linguistique en anglais B2+ à l'oral et à l'écrit B2+</p> <p>Avoir la disponibilité pour une éventuelle mobilité dans les 3 prochaines années (Projet ERASMUS plus, séjour de 1 à 2 semaines).</p> <p>La directrice/le directeur devra avoir les qualités humaines pour développer les partenariats.</p> <p>Indemnité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N°1914 : Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) de 100 € (proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail)</li> <li>- Si REP N°1883 : Indemnités REP 144,50 € (proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail)</li> <li>- Si REP + N°1882 : Indemnités REP+ 426,17 € (proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail)</li> <li>- N°2217 : Indemnité de sujétions spéciales des directeurs d'école et d'établissements spécialisés varie selon nombre de classes (majoration +20% en REP et +50% en REP+)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bonification indiciaire (BI) de direction si titulaire de la liste d'aptitude de DDEAS 16 à 40 pts selon le nombre de classes</li><li>- NBI : 8 pts 37,48 € si titulaire de la liste d'aptitude de direction ou intérim couvrant toute l'année scolaire</li></ul>
Nom et courriel du référent à contacter pour renseignement sur le poste	LARAUFIE M.P. IEN Saint-Herblain ou CPD LV 44  <a href="mailto:ce.044018a@ac-nantes.fr">ce.044018a@ac-nantes.fr</a> <a href="mailto:cpdlv44@ac-nantes.fr">cpdlv44@ac-nantes.fr</a>